

> [Amériques](#) > [Économie](#) > [Brésil](#)

BRÉSIL • McDonald's ne fait plus la loi

Suite à une décision de justice, la principale franchise brésilienne du géant du fast-food devra se conformer à la législation du travail et payer une forte amende.

[Courrier international](#) | [Courrier international](#) | 25 mars 2013 | [0](#) [Réagir](#)



Un restaurant McDonald's dans le centre-ville de Sao Paulo, au Brésil – [Yi Su/Flickr/CC](#)

Le 21 mars dernier, le tribunal du travail de Recife (capitale de l'Etat du Pernambouc) a condamné Arcos Dourados, la principale franchise de Mc Donald's au Brésil, à une amende de 7,5 millions de reais (2,8 millions d'euros) pour préjudice moral collectif. Arcos Dourados, qui possède 600 restaurants et emploie près de 42 000 personnes, ne pourra plus désormais recourir au Brésil à la pratique des horaires flexibles pour ses salariés, souligne le quotidien *O Globo*.

Selon le parquet, "l'employé se retrouvait ainsi beaucoup plus longtemps à la disposition de l'entreprise que les huit heures par jour prévues dans les contrats de travail, sans pour autant lui garantir l'équivalent d'un salaire minimum à la fin du mois", rapporte le site *Brasil de Fato*.

Par ailleurs, la décision de justice oblige McDonald's à autoriser ses employés à apporter leur propre repas pour la pause-déjeuner, et à le consommer où bon leur semble. Jusqu'à présent, ils étaient seulement autorisés à manger les sandwiches de leur fast-food, sans avoir le droit de s'absenter. Le géant du fast-food devra en outre financer des campagnes pour informer ses salariés de leurs droits. "McDonald's doit s'adapter aux lois brésiliennes et non l'inverse", a tenu à préciser le Procureur de l'Etat du Pernambouc.

[Courrier international](#) | [Courrier international](#) | 25 mars 2013 | [0](#) [Réagir](#)